

Quand la sécheresse menace le patrimoine religieux

Analyse

Même si la France n'a pas connu une sécheresse des sols généralisée à l'été 2023, contrairement à l'été 2022, certains territoires comme la Haute-Savoie ont subi un déficit pluviométrique allant jusqu'à 20 %, d'après Météo France. Ces épisodes de sécheresse répétés s'attaquent à bas bruit aux édifices religieux, en fragilisant leur structure.

- Juliette Vienot de Vaublanc,
- le 08/09/2023 à 12:06
-

réservé aux abonnés
Lecture en 4 min.



En décembre, des fissures ont commencé à lézarder les murs et la voûte de l'église Sainte-Rosalie, à Tourrette-Levens (Alpes-Maritimes).

•

Orages, tremblements de terre, infiltrations d'eau... les éléments mettent les édifices religieux à rude épreuve. Une autre menace, plus insidieuse, mais dont l'intensité augmente avec le réchauffement climatique, plane sur eux : la sécheresse. Depuis l'automne dernier, plusieurs églises ont dû fermer leurs portes à cause de l'apparition de fissures. Pour certaines, le déficit record de précipitations de l'été 2022 est pointé.

Des bâtiments fragilisés

C'est par exemple le cas à Tourrette-Levens (Alpes-Maritimes). En décembre, des fissures ont commencé à lézarder les murs et la voûte de l'église Sainte-Rosalie. Le phénomène a pris une telle ampleur que fin mars, le maire a ordonné la fermeture de l'édifice datant du XVIIe siècle, pour raisons de sécurité. *« On n'est pas encore certains que ces fissures soient liées à la sécheresse, il faut attendre les conclusions des études de sol qui seront effectuées courant septembre, indique le maire Bertrand Gasiglia. Mais les architectes des bâtiments de France ont posé cette hypothèse parce qu'il y a beaucoup de maisons fissurées dans la commune, qui est classée en état de catastrophe naturelle sécheresse des sols pour l'année 2022. »*

À lire aussi Patrimoine religieux : imaginer de nouveaux usages pour les églises communales

Grâce à la stabilisation des fissures, l'église a rouvert ses portes début août. La messe se tient à nouveau tous les dimanches, au milieu des échafaudages, et seulement dans la nef et le chœur. Les ailes latérales restent interdites d'accès.

« Cette menace commence à monter »

À Saramon, petit village du Gers, la sécheresse est même suspectée d'avoir provoqué l'effondrement de la tour médiévale adossée à l'église Saint-Pierre. L'événement s'est produit tôt le matin à la mi-mars, et n'a pas fait de victimes. Comme à Tourrette-Levens, le diagnostic attend d'être confirmé par des études de sol.

« *La sécheresse n'est pas encore le principal risque qui pèse sur le patrimoine religieux, mais nous sentons que cette menace commence à monter* », souligne Claire Danieli, responsable de l'inventaire des édifices à l'Observatoire du patrimoine religieux. D'après les chiffres de son association, les fissures représentent la deuxième atteinte aux églises, derrière les incendies. Certaines d'entre elles apparaissent ou s'élargissent à cause de la sécheresse.

À lire aussi Patrimoine religieux : la tour d'une église du Gers s'effondre

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles peut entrer en jeu dans ces cas-là : lorsqu'il ne pleut pas pendant plusieurs semaines, l'argile du sol se rétracte, puis se gorge d'eau quand la pluie revient en abondance. Ce processus souterrain peut faire jouer la structure des bâtiments, d'où l'apparition de fissures.

« *Parfois, les fissures ne viennent pas du sol* », souligne toutefois Elouann Perard, spécialiste sécheresse à Saretec, entreprise d'expertise en bâtiment. « *Un autre cas que nous retrouvons souvent est la dilatation thermo-différentielle : chaque matériau a un coefficient de dilatation différent en fonction de la température et de l'humidité.* » Des fissures peuvent ainsi se créer à cause du contact entre des matériaux qui réagissent différemment face à la

faible humidité de l'air. « *Ce n'est pas étonnant dans le cas de vieilles églises, dans lesquelles beaucoup de matériaux hétérogènes ont été ajoutés au fil des siècles* », abonde son collègue Jean-Laurent Arnaudin, expert construction.

L'Observatoire du patrimoine religieux recense également beaucoup d'édifices du XIXe siècle fragilisés par des fissures. « *À cette époque, il a fallu construire rapidement des églises pour compenser les destructions intervenues pendant la Révolution française. Certaines n'ont pas de soubassement, et les matériaux utilisés étaient moins chers, donc moins solides qu'aux siècles précédents* », détaille Claire Danieli.

Des difficultés pour les fidèles

Il est encore trop tôt pour évaluer précisément l'impact de la sécheresse de 2022 sur les édifices religieux. Les premières conclusions des études de sol devraient en effet arriver d'ici à la fin de l'année. Mais la fermeture de ces églises rurales a déjà des conséquences très concrètes pour les fidèles. Pour la messe de Pâques et toutes les grandes célébrations, les habitants de Tourrette-Levens ont ainsi dû se rendre dans les paroisses des communes voisines.

À lire aussi Patrimoine : faut-il se résoudre à détruire certaines églises ?

Ce problème ne s'est pas posé à Nuzéjols, dans le Lot, où la messe dominicale ne se tenait dans le village que le cinquième dimanche du mois, même avant la fermeture de l'église en novembre 2022, à cause d'un manque de prêtres. « *Mais c'est plus embêtant pour les enterrements*, regrette la maire Brigitte

Dessertaine. *Deux d'entre eux ont dû être célébrés dans la salle de la mairie, parce que les défunts voulaient que la cérémonie religieuse se tienne dans le village. »*

Un coût difficile à supporter pour les communes

Pour espérer un jour rouvrir les églises fragilisées, encore faut-il avoir les moyens de payer les coûteuses analyses de sol et les rénovations éventuelles. Une prérogative qui revient aux municipalités pour tous les édifices religieux construits avant la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

C'est là que le bât blesse. À Nuzéjouis, Brigitte Dessertaine « *n'ose pas imaginer le coût d'une étude de sol, voire de la consolidation des fondations si elle s'avérait nécessaire* ».

L'église du XIIe siècle de son village s'affaisse, et des briques tombent. L'édile suspecte une rétractation des poches d'argile sous les chapelles, qui serait liée à la sécheresse de l'année dernière. La municipalité de sa commune de 370 habitants a déjà dépensé 60 000 € pour consolider la structure du bâtiment.

Difficile de faire plus avec un budget annuel d'environ 300 000 € par an. D'autant que l'église n'est pas classée, et ne peut donc pas prétendre aux aides de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Pour affronter ces difficultés, la mairie a envoyé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2022. Si Nuzéjouis bénéficiait de ce statut, les analyses de sol et les travaux seraient couverts par l'assurance. Mais la municipalité n'a pas de retour depuis six mois, et la situation est « *en attente* ».

À lire aussi Une église est-elle un lieu sacré ?

« Si je rouvre l'église alors que je suis au courant qu'il y a un souci, et que la voûte s'effondre en pleine messe, je suis sûre d'aller dans la prison la plus proche pour homicide involontaire », témoigne l'édile, toujours marquée par l'accident qui a endeuillé la commune de Pompignan (Tarn-et-Garonne) en 1991. L'église s'était effondrée sans signe avant-coureur au milieu d'une célébration, faisant sept morts.

La Conférence des évêques de France lancera en septembre les états généraux du patrimoine religieux, qui devraient permettre de mieux recenser le nombre d'édifices religieux en péril, susceptibles d'être plus sensibles aux conséquences de la sécheresse.

Leur sort pourrait être amélioré par les annonces d'Emmanuel Macron. Lors de sa visite au Mont-Saint-Michel le 5 juin, le président de la République avait déclaré vouloir classer davantage d'édifices religieux culturels comme monuments historiques, en mettant l'accent sur le « *patrimoine religieux non protégé des villes de moins de 10 000 habitants* ». Avec à la clé, pour les gestionnaires de ces édifices, la possibilité de bénéficier de subvention de la Drac pouvant représenter jusqu'à 50 % du montant des rénovations.

À découvrir
